

# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

## HORAIRE DES COURS DE L'ÉCOLE RÉGIONALE D'ARCHITECTURE DE LYON

Les différents cours de l'École régionale d'architecture auront lieu au Palais des Arts, aux jours et heures suivants ; la date entre parenthèses est celle de l'ouverture du cours :

*Perspective*, lundi, 10 heures à 11 heures (21 octobre).

*Stérotomie et levé de plans*, lundi, 11 heures à midi ; samedi, 10 h. 3/4 à 11 h. 3/4 (14 octobre).

*Mathématiques et mécanique*, mardi, 10 h. 1/2 à midi (15 octobre).

*Géométrie descriptive*, mercredi et vendredi, 2 heures à 3 heures (16 octobre).

*Physique et chimie*, jeudi, 4 heures à 5 heures (7 nov.).

(Ce cours aura lieu à l'Institut de chimie, rue Pasteur, 67.)

*Théorie de l'architecture*, mercredi, 11 heures à midi (6 novembre).

*Construction*, mardi, 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 (5 novembre).

*Histoire générale de l'architecture et Histoire de l'architecture française*, samedi, 5 heures à 6 heures (9 novembre).

*Histoire de l'art et archéologie*, lundi et mercredi, 5 heures à 6 heures (11 novembre).

Après le 5 novembre, il ne sera plus délivré de carte pour ces trois cours.

*Histoire générale et Littérature*, mardi, 2 h. 1/4 à 3 h. 1/4 (5 novembre).

*Législation du bâtiment*, vendredi, 4 h. 1/2 à 5 h. 1/2 (8 nov.).

*Dessin ornemental*, tous les jours, 2 heures à 5 heures (14 octobre).

*Dessin de figure*, tous les jours, 8 heures à midi (14 octobre).

*Modelage*, tous les jours, 2 heures à 5 heures (14 octobre).

*Composition décorative*, tous les jours, 8 heures à midi (14 octobre).

Les cours oraux sont ouverts non seulement aux élèves de l'École régionale d'architecture, mais aussi aux aspirants et à toute personne qui aura obtenu une carte d'entrée de M. le Directeur de l'École. (S'adresser au Secrétariat.)

## LE MACHEFER

### SON ORIGINE, SON DÉVELOPPEMENT

Il y a cinquante ans, sur les bords de la Saône, en face de la montée de la Chana, régnait une grande activité, au dire des anciens. Là, on déchargeait d'immenses tas de pierres, que de nombreux bateaux, suivant le cours tranquille de la rivière, amenaient des carrières de Couzon. Sur l'autre rive, à Port-Neuville, le trafic était moins intense, peut-être parce que l'abordage était moins facile. Quoi qu'il en soit, il est véridique que Lyon s'approvisionna ainsi, durant de longues années, de matériaux excellents, d'un prix de revient infime, vu la facilité du transport. Les pierres de taille étaient directement transportées par des camions, tandis que, par voie d'eau, la pierre brute arrivait de Couzon, centre producteur que le chemin de fer a fait disparaître pour en créer d'autres : la Grive, Villebois.

Chose curieuse ! C'est en cette période d'abondance et de prospérité de la pierre qu'apparut soudain la construction en mâchefer. Rien ne put s'opposer à l'utilisation de la scorie des usines, ni les critiques, ni la méfiance d'un produit non encore expérimenté, ni une ligue formidable des marchands de pierre. La vogue dura, s'affirmant de plus en plus. Le mâchefer est devenu un matériau essentiellement lyonnais, mais il n'a guère franchi, jusqu'à présent, les limites de la contrée, et son histoire n'a pas été écrite.

M. Broussas, l'entrepreneur lyonnais bien connu, qui vient de se retirer des affaires, a bien voulu me préciser l'origine de la fortune du mâchefer. Peu après l'inondation de 1857, un sieur Fanton, camionneur de son métier, employa les premières bauchées pour la construction d'une petite maison, sise sur cour, à main droite, dans la partie de la rue Bugaud qui va de l'église Saint-Pothin à la gare des Brotteaux. Devant une affluence de spectateurs à chaque instant renouvelée, le mâchefer se gâchait avec de la poudre de chaux grasse. Celle-ci provenait des déchets d'une fabrique de chaux exploitée dans la rue des Trois-Rois. Pour tenir en haleine la curiosité publique, peut-être dans le secret

espoir de prendre un brevet, Fanton versait de temps en temps sur le mélange un liquide contenu dans une bouteille qu'il sortait mystérieusement de sa poche. Cependant, des essais entrepris sans le secours de la mystérieuse bouteille donnèrent un travail solide et résistant. Dès lors, la construction en mâchefer se répandit. Fanton ne prit aucun brevet, mais son produit lui survécut.

A Saint-Etienne, un entrepreneur, du nom de Durand, le premier vraisemblablement, employa le mâchefer ; l'essai heureux qu'il en fit suscita de nombreux emplois. A Givors, on voit encore des marches de caves en mâchefer vitrifié, et on peut dire maintenant que leur durée fut indéfinie. En un mot, dans notre région, en ville comme à la campagne, le mâchefer s'utilisa de telle façon que ce déchet des usines, primitivement donné pour rien, prit peu à peu de la valeur. Aujourd'hui, son prix augmente ; cela n'empêche nullement de s'en servir couramment.

C'est qu'on a enregistré ses précieuses qualités de durée, de solidité, d'économie. Lors de la construction de la Préfecture — beaucoup d'architectes lyonnais s'en souviennent — un énorme bloc de pierre tomba accidentellement d'une certaine hauteur sur une voûte en mâchefer. Aucun dégât n'en résulta, la voûte résista parfaitement. De cette expérience fortuite, si l'on peut dire, mais concluante à tous égards, et de toutes les autres faites dans la suite, soit en construisant, soit en démolissant, il découle qu'on était en possession d'un matériau peu coûteux et très solide. Aussi, plus nombreuses qu'on ne le penserait sont les maisons à quatre et cinq étages, dans le nouveau Lyon, édifiées seulement avec ce produit. Et, dans la banlieue, que de jolies villas, construites uniquement en mâchefer, toutes de fort belle allure, une fois habillées avec goût et ornées de faïences ! Le flot des petites maisons riantes s'avance toujours, ici envahissant les anciens terrains vagues, là éventrant des domaines seigneuriaux jusqu'alors respectés, et le flot monte sans cesse, offrant à la communauté, aux petits du monde, la santé du plein air, la joie reposante de la verdure et des fleurs.

Jamais, dans la région, ne survint le plus petit mécompte, quand les proportions des mélanges furent observées sérieusement. Si parfois des peintures à l'intérieur du home bon marché furent altérées ou défraîchies, c'est que le mâchefer provenait des usines de fabrication d'acides. A. TUOTIOT.

(1) Voir dans la *Construction lyonnaise* du 1<sup>er</sup> février 1907 « les Silos des Moulins de Perrache » et dans la *Construction lyonnaise* du 16 mars 1907 « le Moellon de mâchefer ».

LE QUARTIER  
DE LA  
**NOUVELLE GARE DES BROTTTEAUX**

**PLAN DE LOTISSEMENT**

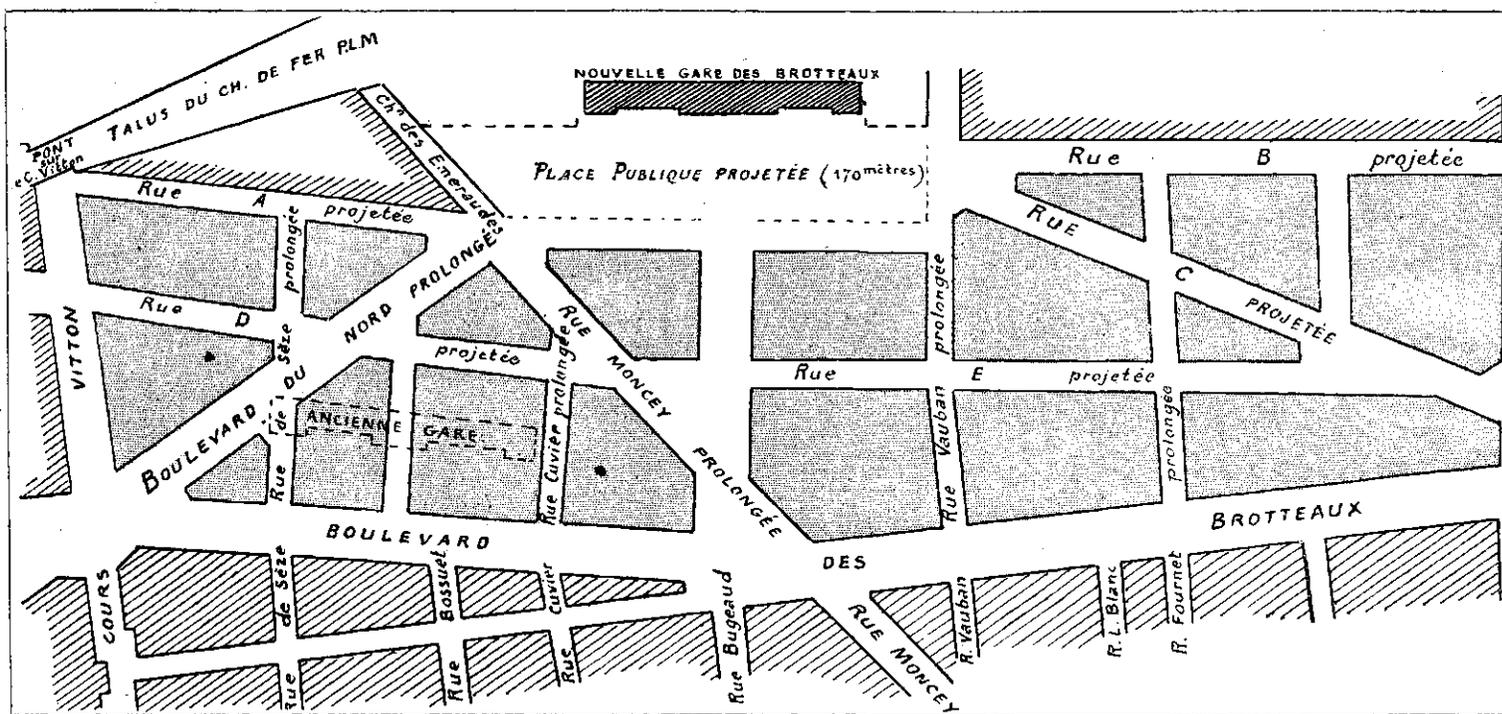
Les travaux de reconstruction de la gare des Brotteaux touchant à leur fin, le service de la Voirie va avoir à s'occuper définitivement de la question des voies publiques à ouvrir dans le nouveau quartier.

Un premier projet a bien été présenté, il y a quelques années, alors que M. Augagneur était maire de Lyon, mais le programme envisagé, qui avait été étudié par l'ancien directeur des travaux, a soulevé de telles critiques et protestations que l'on peut le considérer comme virtuellement abandonné, aucune Municipalité soucieuse des intérêts bien com-

tres de largeur seulement en face du grand bâtiment de la future gare ; le tort de l'ancienne Administration fut, à l'époque, de vouloir passer outre en donnant gain de cause à ses ingénieurs contre l'opinion publique, sans même vouloir admettre la possibilité d'une amélioration, mais, fort heureusement, le mal n'est pas irréparable.

Nous avons pleine et entière confiance en la Municipalité présente qui, sans aucun doute, ne se considère pas comme liée par les décisions de l'ancien Maire, et nous sommes persuadés que la nouvelle Direction des travaux de la Ville saura trouver une heureuse disposition, donnant satisfaction à tous ceux qui souhaitent à la fois l'embellissement de notre cité et l'installation des quartiers neufs selon les règles de l'hygiène et les nécessités croissantes de la circulation publique.

Pour réaliser ces desiderata, la nouvelle agglomération devrait comprendre une vaste place en face de la nouvelle



I. — PROJET DRESSÉ PAR LE SERVICE MUNICIPAL DE LA VOIRIE.

pris de la Ville ne pouvant raisonnablement prendre la responsabilité d'adopter une solution pareille.

Nous croyons donc que l'on demandera aux nouveaux chefs de service de la Voirie de faire un autre projet digne de notre cité et ne présentant plus les particularités mesquines de l'ancienne proposition qui, sous prétexte d'économie, réduisait outre mesure les dimensions des diverses artères, sans se rendre compte, toute considération d'embellissement à part, que l'on vouait les entreprises immobilières à un fiasco complet, les nouvelles constructions, resserrées sans goût dans des rues étroites, privées d'air et de lumière, ne pouvant être habitables et utilisées que dans de très mauvaises conditions.

D'ailleurs, le groupement trop intense de nouveaux immeubles enserrant la nouvelle station ne pourrait avoir que des conséquences fâcheuses au point de vue des intérêts des commerçants qui habitent déjà maintenant aux environs de la gare actuelle.

Nos lecteurs se rappellent, sans doute, que, malgré la réprobation de la presque unanimité de nos concitoyens, les pétitions des intéressés et les avis de nos Sociétés d'architecture et des personnes compétentes, l'ancienne direction de la Voirie municipale avait maintenu *ne varietur* l'inconcevable avant-projet qui prévoyait une étroite place de 60 mè-

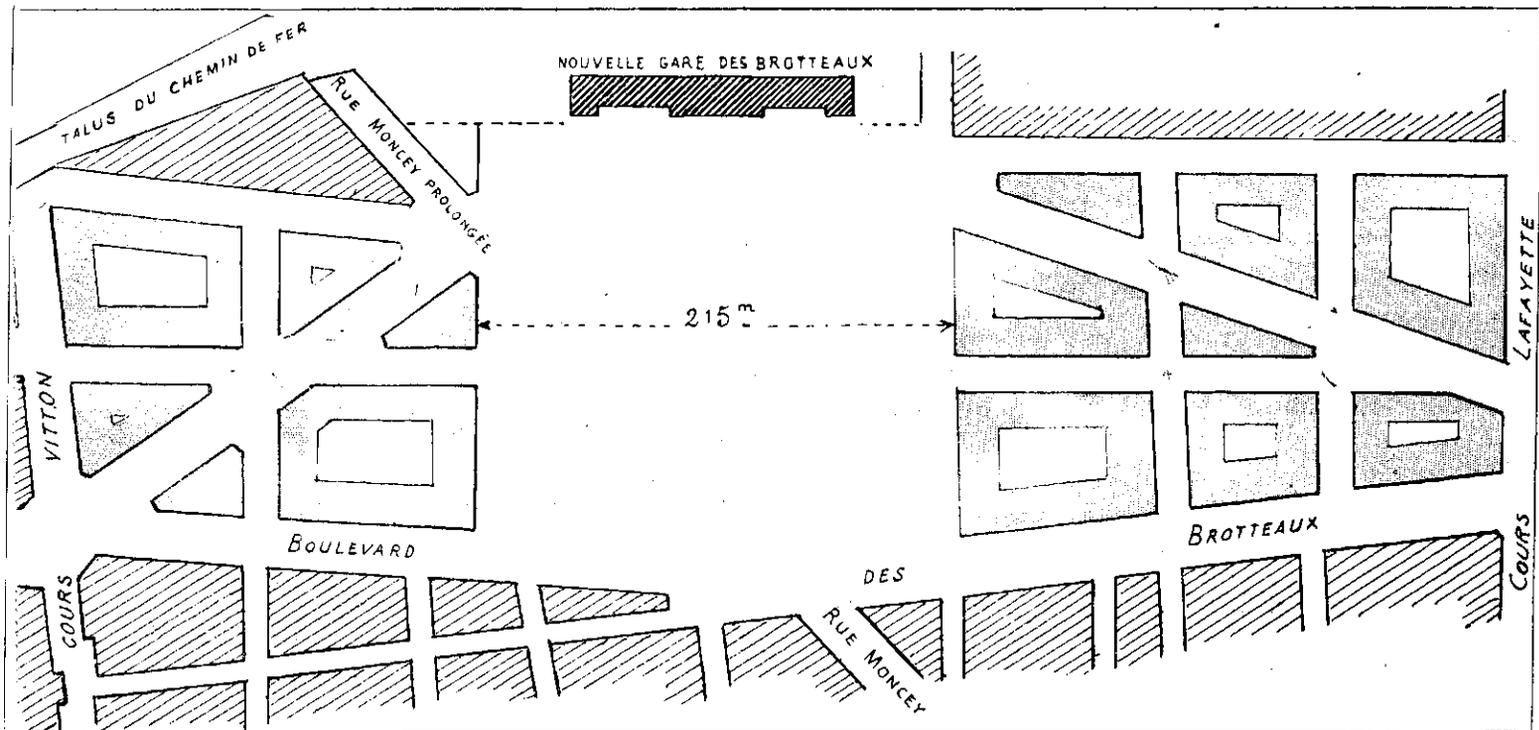
gare ; il serait au mieux que cet espace libre s'étendit jusqu'au boulevard des Brotteaux, en formant un vaste square ou jardin public bordé d'immeubles d'un aspect monumental en harmonie avec l'édifice principal. Les deux grandes artères de biais prévues dans tous les avant-projets, et se reliant aux cours Vitton et Lafayette, seraient à conserver ; mais leur largeur devrait être portée à 25 ou 30 mètres, ce qui ne serait pas trop pour une voie publique destinée à un afflux intense de voyageurs et de véhicules de toutes sortes.

Le prolongement de la rue Moncey pourrait être conservé, sous réserve de donner à ce tronçon la largeur minimum de 20 à 22 mètres, qui permettrait l'établissement facile de nouvelles lignes de tramways.

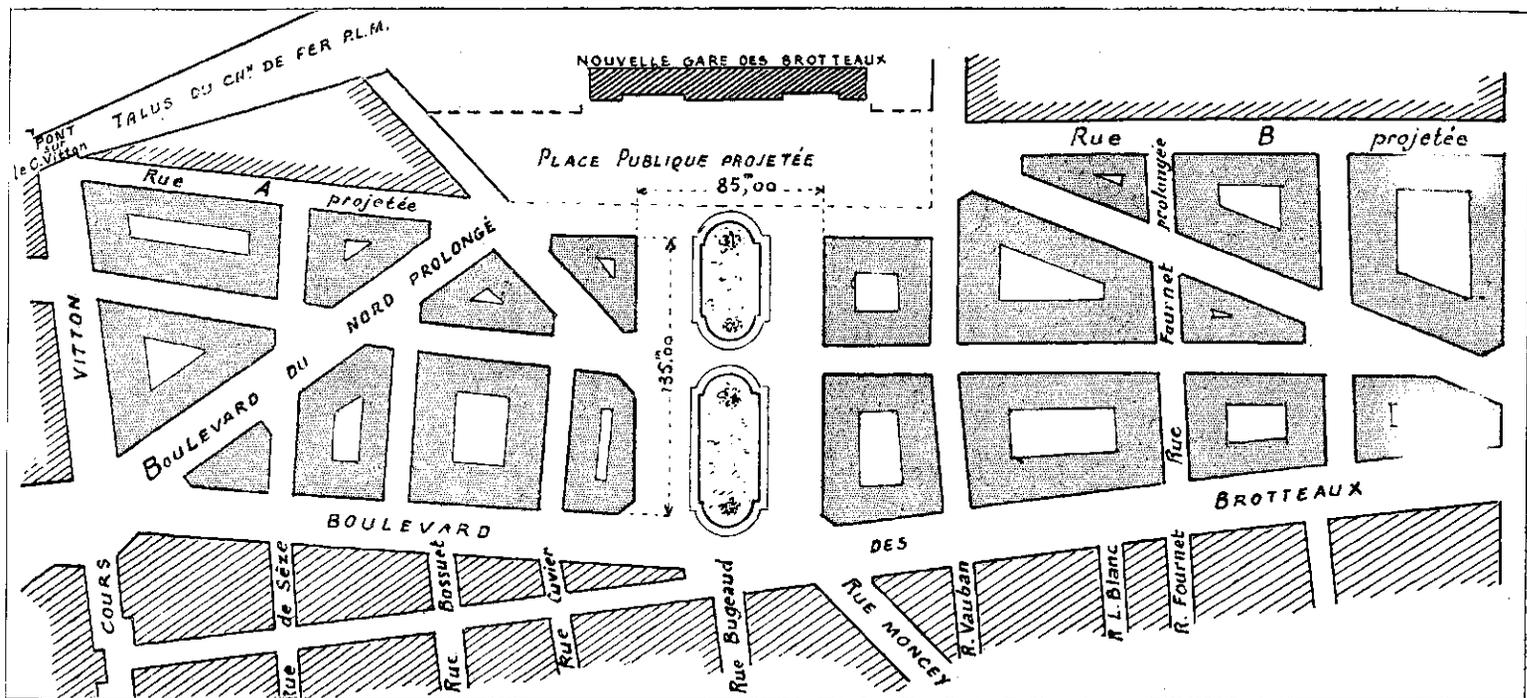
A première vue, il peut sembler qu'une combinaison semblable aurait pour conséquence la réduction, dans une grande proportion, des ressources financières à tirer du lotissement des terrains à bâtir. Il est bien certain qu'en diminuant la surface à construire, on risque de retirer moins de la vente totale de ces emplacements ; toutefois, la différence sera relativement peu sensible, attendu que l'on vendra plus cher le mètre superficiel si l'on prévoit un beau quartier à larges artères que si l'on établit des rues étriquées. Dans ces conditions, il y a gros à parier que, tous comptes faits, l'opération financière serait aussi favorable dans les deux cas ;

d'ailleurs, s'il y avait un écart de quelques milliers de francs, il n'y aurait pas à regretter une telle dépense complémentaire, puisque la solution aurait l'immense avantage de répondre à tous les desiderata.

avaient été prévus par l'ancien directeur de la Voirie ; nous rappelons en même temps le projet que MM. P. Desjardins, F. Giroud et X. Thoubillon, de la Société Académique d'Architecture de Lyon, que la *Construction lyonnaise* a publié



II. — RAPPEL DU PROJET DE MM. P. DESJARDINS, F. GIROUD, X. THOUBILLON.  
(Société Académique d'Architecture de Lyon)



III. — VARIANTE DU PROJET CI-DESSUS.

Nous espérons donc que l'Administration municipale fera reprendre complètement l'étude de la question et qu'une décision favorable aux vœux que nous venons d'exposer sera prise à bref délai.

Nous publions dans le présent numéro le plan dès abords de la nouvelle gare des Brotteaux, tels que les alignements

dans son numéro du 16 avril 1904, quand il a été soumis aux pouvoirs administratifs, et, enfin, nous donnons une variante de ce projet répondant aux considérations qui précèdent.

Nos lecteurs pourront ainsi apprécier en connaissance de cause les avantages et inconvénients de ces diverses propositions.

SINÉD.

## LES PROCHAINS TRAVAUX D'EDILITÉ A LYON

### Construction d'un orphelinat de garçons à Lyon.

Nous avons annoncé, dans notre numéro du 16 juillet dernier, que l'Administration municipale avait confié à M. Meysson, architecte à Lyon, l'étude d'un projet de construction d'un orphelinat de garçons. Le projet consiste dans la réunion, sous une même gestion et dans la même propriété, de l'orphelinat des filles actuellement existant et de celui de garçons à édifier : ils seront complètement indépendants l'un de l'autre, séparés par deux préaux et un bâtiment central où seront installés des services communs : réfectoire avec cloison mobile, cuisine et dépendances, buanderie, salle de bains.

Ce bâtiment sera relié, par des passages couverts, aux deux orphelinats, et il permettra de rendre libre, dans l'orphelinat des filles, plusieurs pièces qui pourront être utilisées comme dortoir si, comme il est à souhaiter, le nombre d'orphelines est augmenté. C'est donc, avec l'orphelinat de garçons, devant contenir 64 pensionnaires, un second bâtiment et l'extension de l'orphelinat des filles que propose l'Administration.

Les travaux seront répartis en six lots :

1 <sup>er</sup> lot : Terrassements, maçonnerie, pierre de taille et ciment . . . . .	203.741 20
2 <sup>e</sup> lot : Charpente, planchers et couvert . . . . .	27.172 85
3 <sup>e</sup> lot : Menuiserie . . . . .	37.159 80
4 <sup>e</sup> lot : Serrurerie . . . . .	56.830 55
5 <sup>e</sup> lot : Zinguerie et plomberie . . . . .	11.497 40
6 <sup>e</sup> lot : Plâtrerie, peinture et vitrerie . . . . .	25.272 50
7 <sup>e</sup> lot : Chauffage central et appareils . . . . .	18.580 »
8 <sup>e</sup> lot : Grès et appareils sanitaires . . . . .	14.035 »
Total . . . . .	394.289 30
Honoraires de l'architecte à 5 % . . . . .	19.710 70
Total général . . . . .	414.000 »

M. Jacquet, à la séance du Conseil municipal du 7 courant, a présenté à ce sujet des observations sur la réunion, dans le premier lot, de travaux du ressort de quatre professions distinctes. Voici en quels termes il s'est exprimé :

« En agglomérant ainsi des travaux de natures différentes et en les confiant à un seul entrepreneur, on s'expose à des mécomptes. En effet, un entrepreneur ne peut pas avoir la compétence nécessaire pour faire exécuter lui-même tous ces travaux ; il est obligé de s'adresser à des sous-traitants qui, par son intermédiaire, sont mis en rapport avec l'architecte, directeur des travaux. C'est là un gros inconvénient.

« De plus, si cet entrepreneur prend en adjudication des travaux si différents, c'est qu'il y est encouragé par la prime que lui donnent les sous-traitants.

« Pourquoi la Ville ne profiterait-elle pas elle-même de cette prime, en chargeant des spécialistes d'exécuter les différents travaux que comportent les constructions qu'elle fait édifier ?

« La même observation pourrait s'appliquer au sixième lot, où l'on a réuni, d'une part, la vitrerie, la plâtrerie et la peinture et, d'autre part, la fumisterie et la marbrerie. Or, je ne sache pas que les vitriers fassent de la peinture ou de la plâtrerie, ni que les fumistes s'occupent de la marbrerie. Il y a des spécialistes pour cette industrie. Dans l'espèce, il s'agit de cheminées en marbre ; il est tout naturel, à mon sens, de s'adresser à un marbrier pour leur confection. »

Pour toutes ces raisons, M. Jacquet demandait que le rapport soit modifié de manière à attribuer chaque catégorie de travaux à des spécialistes compétents.

Sur une réplique du Maire, déclarant que l'architecte ne voyait aucun inconvénient à ce que l'on adopte la façon de procéder qui venait d'être préconisée, — il y verrait plutôt

des avantages, — il est décidé que l'adjudication sera faite en divisant les travaux de terrassement, de maçonnerie, de pierres de taille et de ciment, qui font l'objet du premier lot, ainsi que ceux de vitrerie, de plâtrerie et de peinture, qui font l'objet du sixième lot.

Le septième lot (chauffage) et le huitième (grès et appareils sanitaires) feront l'objet d'une adjudication restreinte entre spécialistes, parmi lesquels l'architecte directeur des travaux pourra choisir les fournisseurs, sous le contrôle de deux conseillers municipaux désignés par le Maire.

### Construction d'un bâtiment pour les gardes du Parc de la Tête-d'Or

Ainsi que nous l'avons exposé dans notre numéro du 16 août, un bâtiment va être construit au parc pour loger dix ménages de gardes, d'après le projet établi par M. Huguet, architecte. La nouvelle construction s'élèvera en face de la maison existante et sera presque entièrement cachée par les arbres, de façon à ne pas nuire à l'esthétique du parc. Les travaux seront exécutés d'après un bordereau de prix spécial, et le lotissement comporte des dérogations aux usages locaux : la menuiserie comprendra le ferrage des portes, croisées, volets, etc. ; divers ouvrages de maçonnerie sont compris dans le lot de plomberie ; la fourniture des gros fers à bâtiment est réunie à la charpente en fer ; le reste de la serrurerie est réservé et fera l'objet d'un lot spécial de serrurerie.

Une discussion s'est élevée au Conseil municipal au sujet de la première de ces dérogations : M. Bizet protestait contre la réunion à la menuiserie de la quincaillerie nécessaire, décidée en raison du peu d'importance de cette fourniture. Ensuite d'entrevues du Maire avec les délégués de la Chambre syndicale des serruriers, qui ont accepté cette combinaison, et étant bien entendu que cela ne crée pas un précédent, l'ensemble du projet a été accepté. Comme nous l'annoncions, les travaux seront mis en adjudication publique ; certaines fournitures feront l'objet d'une adjudication restreinte.

### LES HONORAIRES D'ENTREPRENEUR POUR PLANS ET DEVIS

Le *Bulletin de la Chambre syndicale des propriétés immobilières de la Ville de Lyon* fournit une réponse qui peut intéresser nos lecteurs à une question qui lui est posée en ces termes :

*Un entrepreneur a fait des devis pour le compte d'un propriétaire, sur l'ordre d'un architecte ; a-t-il droit à une rémunération spéciale pour ces devis ?*

En droit, si les architectes, pour les plans et devis dressés par eux, ont droit à une rémunération, il n'en est pas de même des entrepreneurs. Les plans et devis établis par ces derniers sont surtout faits dans leur intérêt, en vue d'obtenir les travaux pour lesquels ces plans et devis ont été confectionnés. Il ne leur est donc rien dû, à moins de stipulations expresses intervenues entre les parties. En conséquence, si l'entrepreneur ne justifie pas qu'une rémunération quelconque lui ait été promise, la demande n'est pas fondée. (Voir dans ce sens FRÉMY-LIGNEVILLE et PERRIQUET, *Législation du bâtiment*, t. I, n° 27 ; BAUDRY-LACANTINERIE et WAHL, *Louage*, t. II, n° 1939 ; v. Bordeaux, 29 novembre 1848, DALLOZ, 1849, II, 177 ; Tr. civ. Bordeaux, 5 novembre 1890, *Recueil de Bordeaux*, 1891, III, 61 ; Justice de paix de Paris, XVII<sup>e</sup> arrondissement, 14 décembre 1904, et *Recueil de Jurisprudence immobilière*, par H. LENOBLE, année 1905, p. 469). Mais les honoraires seraient dus à l'entrepreneur, comme il est dit ci-dessus, si une convention spéciale était intervenue sur ce point. (Tr. civ. Versailles, 5 juin 1894, *Gazette du Palais*, 1894, II, suppl., 3.)

**CONGRÈS NATIONAL  
DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS  
DE FRANCE**

Nous aurions aimé pouvoir donner un compte rendu très détaillé de cet important Congrès, qui s'est tenu à Bordeaux les 18, 19, 20 et 21 septembre dernier, à l'Athénée municipal : notre périodicité ne nous ayant pas permis de le faire paraître plus tôt, nos lecteurs en ont déjà connu les travaux par différents de nos confrères. Le numéro de septembre du *Bulletin fédéral* des Chambres syndicales patronales du bâtiment et des travaux publics, que reçoivent les quatre mille adhérents à la Fédération de l'Est et du Sud-Est, contient à ce sujet les documents les plus étendus, ainsi que le texte des vœux adoptés.

Rarement on avait vu semblable affluence : 108 Syndicats avaient envoyé 659 délégués, avec lesquels les 500 membres environ du Syndicat général de Bordeaux formaient un ensemble de près de 1.200 congressistes.

Nombreux sont les vœux qui furent émis. Tout ce qui, en matière économique, fait l'objet des préoccupations du monde du travail de la pierre et de ses dérivés, a été passé au crible de la discussion : *Retraites ouvrières, Contrat de travail, Arbitrage, Apprentissage, Accidents du travail, Règlement de mémoires, Privilège du constructeur, Caisse patronales, Privilège des Associations ouvrières en matière de construction, Adjudications, Création de Commissions mixtes consultatives dans chaque département, etc.*

Il reste à souhaiter qu'une sanction soit donnée par le Parlement à toutes ces questions d'un si haut intérêt.

La séance d'ouverture était présidée par M. Soulé, président général, assisté de M. Liégaux, président du Comité d'organisation, et des présidents des Fédérations régionales ; ensuite, furent constituées quatre Commissions ayant chacune à étudier les rapports sur plusieurs questions ; M. Berlie, président de la Fédération de l'Est et du Sud-Est et de la Chambre syndicale de Lyon a été désigné comme président de la deuxième Commission : *Apprentissage, Accidents du travail*. Sur la première de ces questions, des vœux de toute première importance ont été formulés ; de sa solution dépend, en effet, la prospérité future de la plupart des métiers du bâtiment et l'avenir des connaissances professionnelles des ouvriers.

Le Congrès s'est, comme d'habitude, terminé par un banquet auquel assistaient diverses personnalités du monde officiel : MM. Georget, délégué du Ministre du commerce ; Bouche, adjoint, délégué du Maire ; Chaumet, député de Bordeaux ; Minvielle, président de la Société des Architectes, etc.

En l'absence de M. Soulé, rappelé d'urgence à Paris, c'est à M. Berlie qu'est échue la tâche de répondre aux toasts de MM. Liégaux et Chaumet : il s'en est acquitté avec le tact, la justesse de vues et d'expressions dont il est coutumier, faisant ressortir que le but poursuivi par tous les groupements est purement économique, montrant leur rôle social bienfaisant, et il termine par un appel au concours de chacun, pour rendre chaque jour plus parfaite en ce sens l'œuvre commencée.

Une des particularités, et non des moindres, de ce banquet a été le discours de M. Gouttes, inspecteur divisionnaire du travail : les déclarations de ce fonctionnaire, en un pareil milieu, méritent d'être consignées : les lois sociales de la République, dit-il, n'ont pas été dirigées contre une catégorie de citoyens, mais dans un but d'intérêt général ; il se rend compte des énormes difficultés que rencontre fréquemment l'application de plusieurs de ces lois : ayant vu de près la situation des industriels du bâtiment, il s'est appliqué à leur tracer la voie pour que la loi et les entrepreneurs soient satisfaits ; d'ailleurs, afin d'éviter le plus possible les différends,

l'inspection du travail doit toujours, préalablement à toute contravention, commencer par une mise en demeure.

Après quelques autres orateurs, le banquet prit fin et, avec lui, se termina le cinquième Congrès national des entrepreneurs de travaux publics et de bâtiment.

**LES SCEAUX**

DES FAMILLES SEIGNEURIALES DE DAUPHINÉ

Le *Bulletin de la Société de Statistique, des Sciences naturelles et des Arts industriels du Département de l'Isère* a consacré en entier son tome IX à la publication d'un travail remarquable de M. J. ROMAN, correspondant du Ministère de l'Instruction publique : *Description des Sceaux des familles seigneuriales de Dauphiné*<sup>1</sup>.

Cet ouvrage a été, depuis, honoré d'une grande médaille par l'Institut de France.

« Les armoiries, dit M. Roman, sont un élément de premier ordre pour le classement et l'attribution d'une foule de monuments et d'objets d'art qui, à leur défaut, resteraient indéterminés, tant au point de vue de l'époque que de la provenance.

« On ne pouvait déterminer, faute de documents précis, la date du remarquable vitrail de la grande rosace de la cathédrale d'Embrun ; mais des armoiries y étaient peintes. Lorsque j'eus découvert le sceau armorié de l'archevêque Michel de Perellos (nommé jusque-là Michel d'Etienne) et celui de Geoffroy Le Maingre-Boucicaut, gouverneur du Dauphiné, on reconnut la parfaite identité des armoiries qui y sont figurées avec celles du vitrail, ce qui a permis, à l'aide du synchronisme, de dater, à quelques années près, c'est-à-dire de 1399 à 1407.

« Or, la source la plus sûre pour parvenir à la connaissance des armoiries, ce sont les sceaux du moyen âge qui nous en donnent les reproductions les plus authentiques, et on doit reprocher aux auteurs d'armoriaux de n'y avoir pas suffisamment recouru jusqu'à aujourd'hui. »

Les armoiries ont été imaginées dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Elles ont eu pour objet de permettre aux hommes d'armes de se reconnaître et de se grouper sur les champs de bataille. L'armure, à ce moment, couvrait complètement le soldat. Le heaume, qui n'était qu'une calotte métallique, reçoit des appendices qui cachent absolument les traits de qui le porte. Pour se reconnaître, on peint alors sur le bouclier des dessins très simples, très faciles à reproduire, toujours pareils et de couleurs très déterminées : la science héraldique est née de là.

Souvent les boucliers étaient recouverts d'étoffes brochées et les bords de l'écu coupaient les dispositions de leurs dessins : tels les semis de fleurs de lis, les tours, les hermines, par exemple.

Ce mouvement se propagea dans le monde féodal avec une incroyable rapidité. En 1160, il prenait à peine naissance ; à la fin du siècle, il n'était pas un fief de France qui ne montrât des exemples d'armoiries.

<sup>1</sup> Grenoble, imp. Sévoz et Descotes, rue Denfert-Rochereau, 1907. La première édition de ce charmant volume est complètement épuisée. Une seconde est en préparation.

Les armoiries ne sont pas la propriété d'une famille, mais elles sont le signe représentatif d'une terre, d'une contrée, d'un pays. Quand un chef perd un fief, il en perd en même temps les armoiries, qui sont le symbole visible des privilèges féodaux : « Le sol était alors la base de toute souveraineté, il n'existait pas de noble sans fief, ou mieux encore le fief créait le noble. Les soldats qui portaient un bouclier armorié n'étaient pas les soldats d'un chevalier, mais le contingent d'une terre auquel commandait celui qui possédait cette terre. » Les seigneurs possédant deux terres portaient les armes de ces deux terres ou bien les réunissaient dans le même écu. Les seigneurs de la Tour-du-Pin avaient une tour avec son avant-mur, dans leur blason, quand ils agissaient comme barons de la Tour-du-Pin, et, quand ils agissaient comme sires de Coligny, ils avaient un sceau portant d'hermine à la bordure.

Quelques familles, en très petit nombre, cela s'explique, ont eu des blasons immuables, c'est qu'elles ont, en tout temps, possédé le même fief: d'Aix-Arthaud, barons de Mont-Maur, en 1180; au xv<sup>e</sup> siècle, les Moustiers, seigneurs de Ventavon, de 1180 à 1650. D'autres familles ont fait usage d'un blason personnel sur lequel leur nom se lisait comme on lit un rébus, tels sont ceux de Clérieu, chargés d'une clef (1240); celui de Virieu: *de gueules à trois vives d'argent*; la vire se compose de plusieurs anneaux concentriques, représentant, croit-on, des bracelets que les dames, dans les tournois, donnaient souvent en gage à leurs chevaliers. Le blason de Falcon de Montchenu, chargé de trois faucons (1283). Le fief de Clérieu avait pour armoirie des bandes, celui de Montchenu une bande engrelée.

L'usage du sceau ne se généralise que vers le milieu du xiii<sup>e</sup> siècle, et les bourgeois en font usage comme les nobles. En 1300, tout le monde s'arroge le droit d'avoir un blason et un sceau. Puis les familles nobles joignent à leurs armoiries celles de leurs alliances pour montrer qu'elles se sont toujours alliées dans leur caste ou pour témoigner qu'elles ont le droit de posséder des fiefs importants ou même des royaumes.

C'est à la fin du xii<sup>e</sup> siècle que les premiers sceaux font leur apparition en Dauphiné, le plus ancien de ce pays est de 1170-1175; c'est celui de Guillaume de Châteauneuf. Il représente un cavalier armé de toutes pièces sur un cheval au galop à gauche. Le cavalier porte une épée haute et un écu de face sur lequel est un petit château à trois tours, celle du milieu plus haute. L'inscription était: « *Sigillum Willelmi de Castro Novo* ». Ce sceau rond en cire, de 45 millimètres, était appendu à un acte sans date, mais que la présence de Bernard, abbé de Léoncel, circonscrit entre les dates que nous avons dites. Il n'existe guère, en France, de sceau antérieur à 1170.

Le sceau de Guillaume d'Aix-Artaud, en 1212, est le premier qui porte des armoiries dans le champ même du sceau. Bientôt l'usage dominant est que les armoiries sont gravées sur un écu, et le sceau d'Aynard de Rame, en 1294, avec celui d'Isnard d'Agoult sont les derniers sur lesquels les armoiries ne soient pas renfermées dans un écu.

On ignore encore s'il existait une loi générale pour exprimer dans le blason le rang des membres d'une même famille: le fils aîné, le fils cadet, les bâtards. L'examen des

sceaux, souvent nombreux pour une même famille, ne jette aucune lumière sur la question des « brisures ». Quelques fils portent les armes pleines de leur père, d'autres les modifient de celles d'un apanage, ou même en changent absolument, sans le moindre scrupule.

Beaucoup de sceaux sont à double face. Les contre-sceaux sont employés seulement par les très grands seigneurs; les simples barons n'en ont pas. En Dauphiné, les contre-sceaux sont appelés « sceaux secrets », *sigillum secretum*; l'appellation *contra sigillum* est presque inconnue. Béatrice de Faucigny avait en contre-sceau (1269) un buste de Diane chasseresse; Bienvenu de Compeis (1291), une tête barbue et laurée, qui paraît être un Hercule. Ce sont des intailles antiques.

Ces sceaux sont imprimés sur du plomb; d'autres, sur de la cire, quelquefois sur deux cires superposées. Beaucoup ont été poussés sur une feuille de papier appliquée sur la cire du sceau et ceux-là sont ou perdus tout à fait ou très détériorés. Tous ces sceaux sont pendus par des lacets de soie ou de cuir ou par des bandes de parchemin, enfin au xvi<sup>e</sup> siècle on appose le sceau sur l'acte lui-même.

La succession importante de sceaux des Dauphins a amené l'auteur à rechercher quelle était l'origine de ce nom et l'origine du dauphin dans les armoiries des seigneurs de ce pays.

Edouard le Confesseur avait adopté, comme devant être son successeur, Edgar, qui fut dépossédé du trône d'Angleterre par Harold. Mais ce dernier fut lui-même vaincu et tué par Guillaume le Conquérant, qui se garda bien toutefois de rendre à Edgar son royaume. Edgar avait eu une fille, Mathilde, qui épousa Guigues, comte d'Albon, vers 1100. Or, à partir de 1100, les Guigues joignent le nom de dauphin à leur nom propre, « Guigo Delphini », Guigues fils de Dauphin ou de Delphin. Ce n'est qu'à la fin du xiii<sup>e</sup> siècle que le pays de l'Isère s'appela pour la première fois, croit-on, « Dauphiné ». Avant ce temps, la province dont il s'agit était appelée Viennoise. Avant ce temps donc il n'était pas question de Dauphin et on a cru que c'était la princesse Mathilde d'Angleterre qui avait donné ce nom aux comtes d'Albon, nom qui signifierait « roi dépossédé ». Mais en quel idiome, en quelle langue, là est le secret. Ce n'est qu'en 1237 qu'apparaît sur les sceaux la première représentation du dauphin héraldique. Avant cette époque, les dauphins chargeaient leurs timbres d'une représentation de la ville de Vienne, témoignage de la prétention perpétuellement émise par ces princes de succéder dans la souveraineté de Vienne aux rois de Bourgogne de la race de Boson.

(A suivre)

F. FRANÇON.

## LA RÉNOVATION DU QUARTIER DE LA MARTINIÈRE

Nous avons, dans notre numéro du 1<sup>er</sup> septembre dernier, entretenu nos lecteurs du colossal élévateur que les entrepreneurs lyonnais, MM. Rouchon et Desseauve, emploient à l'édification de la salle de concerts du quartier la Martinière, et qui permet de pousser les travaux avec une activité remarquable. La vue que nous donnons aujourd'hui de cet important chantier montre les rapides progrès accomplis en quelques semaines; aussi, le nombre des curieux

est-il toujours considérable pour assister à l'élévation et à la mise en place des énormes blocs de pierre qui se dressent sur les trois façades et permettent déjà d'apprécier la physionomie du monument.

Le moment nous paraît venu de juger dans son ensemble la transformation qu'a subie en quelques années un quartier autrefois sombre et nauséabond, presque ignoré, aujourd'hui sillonné de belles rues, embelli de superbes immeubles et où la circulation, l'activité se sont accrues dans de notables proportions.

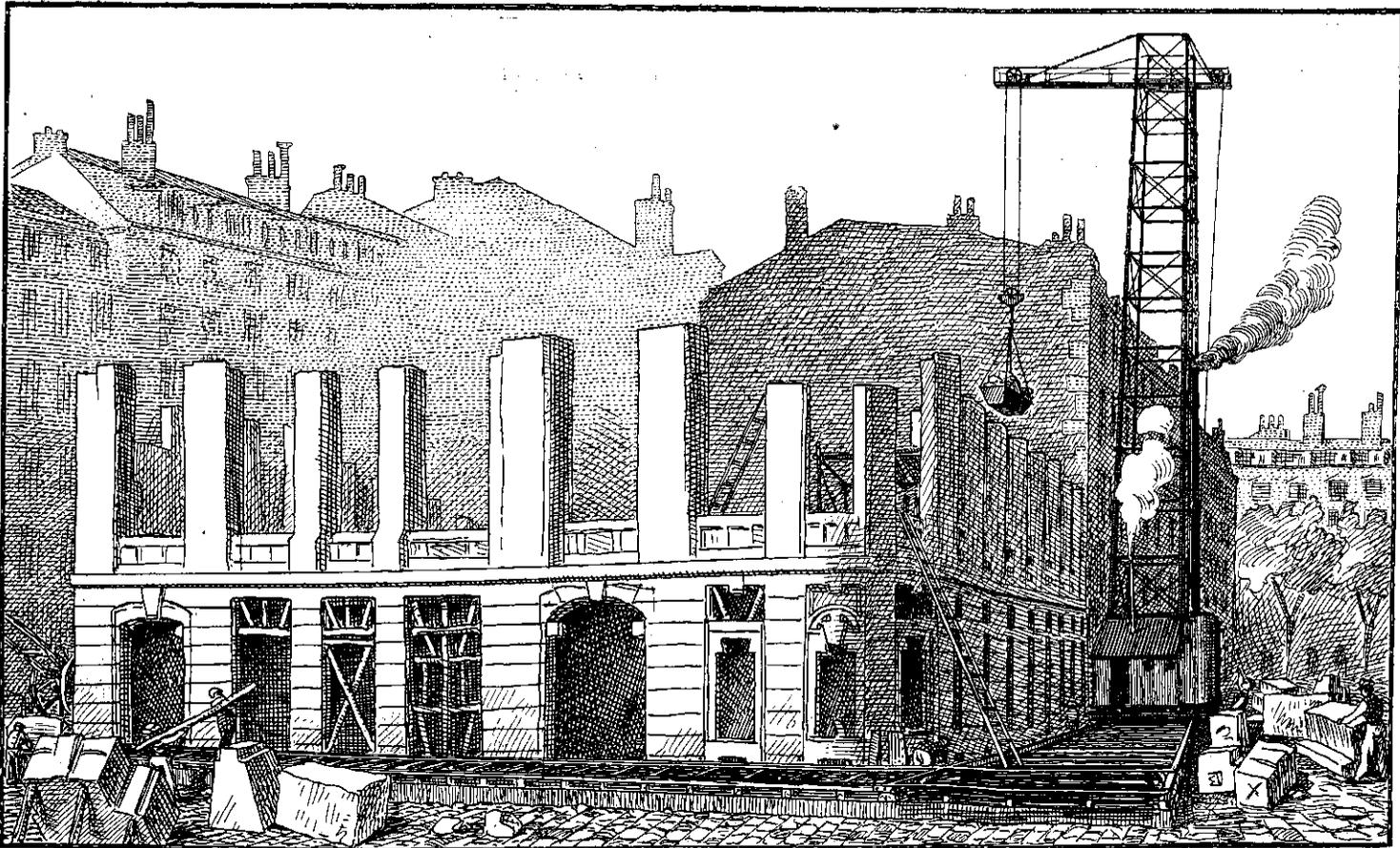
Nous toucherons en passant à quelques points de l'histoire de cette partie de la ville de Lyon.

\*  
\*\*

Si nous ne nous adressions qu'à des Lyonnais, nous juge-

le voisinage de laquelle il était né. Le 2 mai 1803, le Gouvernement autorisait la Ville à accepter le legs du major Martin, et l'Académie de Lyon élaborait divers projets, dont l'exécution dut être retardée en raison des difficultés et des lenteurs de la liquidation de la succession. Ce ne fut qu'en 1826 que l'école la Martinière fut installée provisoirement dans le local du Palais Saint-Pierre. Mais, bientôt, l'emplacement fut insuffisant, et, ensuite de l'acquisition par la Ville, en 1833, des vastes bâtiments du cloître des Augustins, l'école de la Martinière était transférée dans ces nouveaux locaux, dont l'inauguration solennelle avait lieu le 2 décembre de cette même année ; elle y est encore actuellement et, depuis lors, le quartier est désigné sous le nom de cette institution, qui y forme un îlot important.

L'école a subi des agrandissements successifs et des trans-



LA SALLE DE CONCERTS DU QUARTIER LA MARTINIÈRE  
Le chantier le 10 Octobre 1907.

rions assurément superflu de donner ici l'étymologie du vacable sous lequel est désigné le quartier s'étendant entre la Saône et les Terreaux, le Jardin des Plantes et la rue d'Algérie : mais nos lecteurs de l'extérieur, que nous avons le devoir de renseigner, s'ils savent qu'il existe sous le titre d'École la Martinière une école professionnelle des plus utiles et des plus florissantes, n'ont peut-être pas eu l'occasion d'apprendre qu'elle a été fondée grâce aux libéralités d'un enfant de Lyon, le major Martin, qui avait fait fortune aux Indes (1).

N'oubliant ni son pays natal, ni les difficultés qu'il avait éprouvées au début de son existence, Claude Martin fit à la Ville de Lyon un legs important, destiné à fonder une institution pour le bien public sur la place des Terreaux, dans

formations considérables : de vastes bâtiments ont été édifiés sur la rue des Augustins ; on achève en ce moment, sous la direction de MM. Dubuisson et ses fils, architectes, la réfection de la façade nord, de construction ancienne et très irrégulière : afin de rendre au mur son aplomb sur un parement régulier, on a construit le soubassement avec une saillie moyenne de 6 centimètres sur le mur réglementaire, obtenue par le brochage de certaines saillies et reprise au ciment des autres parties en retraite. Un fronton circulaire, établi au-dessus de la porte, et un autre vers l'autre extrémité de la façade, mais non symétriquement, les moulures, les tablettes et les encadrements des fenêtres donnent à cette façade autrefois si banale un certain caractère ornemental, et apportent un embellissement de plus, dans le nouveau quar-

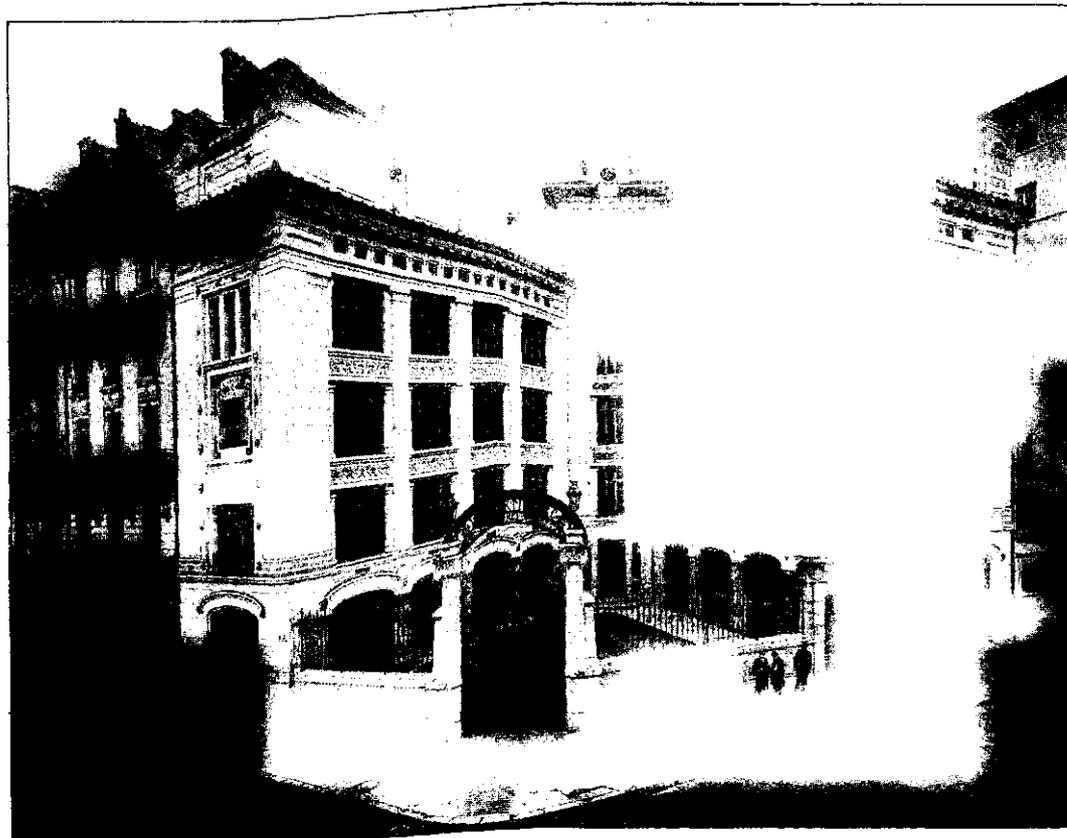
(1) « Claude Martin naquit à Lyon le 7 janvier 1735. Issu d'une famille d'artisans des plus modestes, fils d'un tonnelier de la rue Luizerne, il s'engagea à l'âge de seize ans dans l'armée française de l'Inde, où il servit pendant plusieurs années sous les ordres de Dupleix et de Lally-Tollendal. Puis, après la conclusion de la paix, il entra au service de la Compagnie anglaise des Indes Orientales, et quelques années plus tard, à la suite d'expéditions heureuses contre les chefs indigènes de l'intérieur, il était promu au grade de

Major général. Claude Martin mourut sans enfants à Lucknow, le 13 septembre 1800. Il légua par son testament à la ville de Lyon, à l' « et « d'y établir une institution pour le bien public de cette ville », une somme de 250.000 roupies-sicka qui devait s'élever par la suite à plus de deux millions, et en même temps il chargeait l'Académie de Lyon du soin de désigner « la meilleure institution qui puisse être constamment supportée avec l'intérêt « de la somme susnommée ». (Em. Cohendy, *Lyon en 1906*, A. Rey et C<sup>e</sup>.

tier transformé, à la place de la Martinière, dont la largeur varie de 18 à 50 mètres, et qui, à l'inverse des places modernes, généralement rectangulaires, affecte une forme irrégulière, comme la plupart de celles d'Italie, principalement, rendues célèbres par le voisinage de monuments.

En cet endroit, qui se trouvait autrefois en arrière des bâtiments conventuels, existait un vaste jardin, contigu à une vigne descendant vers la Saône, et dont la rue Thimonnier occupe une partie. C'est sur l'emplacement de ce jardin que fut construit, vers 1840, le premier marché couvert qu'on voyait à Lyon ; il était à deux corps de bâtiments, entre lesquels passait la rue ; l'un d'eux a disparu, par suite de la création de la place que la rue Thimonnier fait communiquer avec le quai Saint-Vincent ; l'autre reste en bordure de la nouvelle rue de la Martinière, qui prend son origine sur le quai, et dont la percée a fait disparaître l'ancien car-

nieuse, de même que les peintures ; deux panneaux, en mosaïque vénitienne, exécutés par Bertin, d'après les cartons de L. Bardey, commémorent le fondateur, le major Martin, et Mme de Cuzieu, dont un legs de 2.650.000 francs, fait en 1885, a permis d'installer l'institution dans les excellentes conditions actuelles ; un buste de cette généreuse bienfaitrice, par Chorel, qui a figuré au dernier Salon, est placé dans le vestibule d'entrée, dallé d'une claire mosaïque avec guirlande de roses. En bordure sur la place et la rue Louis-Vitet, règne une grille de clôture et un magnifique portail en fer et bronze, surmonté d'un fronton cintré, remarquablement exécuté par la maison Berlie et Cie pour les parties bronze et par Martin pour la serrurerie. Le terrain occupé par l'école, d'une superficie de 700 mètres carrés, a coûté 350.000 francs, et le montant de la dépense de construction, qui ne s'écarte pas des prévisions du devis, atteint une pareille somme, y



LA MARTINIÈRE DES JEUNES FILLES (Architectes MM. F. CLERMONT et E. RIBOUD).

refour de la place Saint-Vincent ; sur le côté oriental de cette place, se trouvait l'ancienne église de ce nom, vendue en 1792 et démolie lors de l'ouverture de la primitive et étroite rue de la Martinière, approuvée par ordonnance royale du 19 juin 1828. La grande artère principale du nouveau quartier, qui, dans cette portion, a remplacé la rue dont nous venons de parler, mais dans un axe légèrement différent, se prolonge en ligne droite pour aboutir sur l'emplacement du couvent des Grands Carmes de Lyon, sur l'architecture duquel *la Construction lyonnaise* a publié, dans son numéro du 1<sup>er</sup> septembre 1904, une savante étude de M. Léon Galle, avec illustrations. Sur une partie de cet ancien couvent, a été édifiée, par MM. Clermont et Riboud, la Martinière des jeunes filles, qui constitue un original aboutissement à la nouvelle rue : construit, non pas en bordure, mais en retrait, ménageant une cour assez spacieuse, cet édifice ne rappelle en rien l'architecture scolaire moderne.

Les façades des deux ailes, en pierres de taille, percées de vastes ouvertures, sont égayées par quelques points décoratifs en grès flammés, d'une teinte lapis-lazuli très harmo-

compris le mobilier et les installations diverses. Les cours ont commencé dans les nouveaux locaux en octobre 1906 et l'inauguration officielle a eu lieu en mai 1907, lors du voyage à Lyon du Président de la République.

De cet angle, part la rue Louis-Vitet, une des nouvelles percées du quartier, qui, par la place Sathonay, fait communiquer la descente de la Croix-Rousse avec la place de la Miséricorde et ses aboutissants.

(A suivre.)

HENRI SOILLU.

## CONCOURS

LYON

CHAMBRE DE COMMERCE

COMPOSITION DÉCORATIVE ET DESSIN. (Résultats)

Première section, *Sculpture* : 2<sup>e</sup> prix, n° 54, M. Marius MONTERNIER. — 3<sup>e</sup> prix, n° 2, M. Michel BEURIER. — 1<sup>er</sup> accessit, n° 94, M. Georges BOURDARET. — 2<sup>e</sup> accessit, n° 62, M. COMBET.

Troisième section, *Matières diverses* : 2<sup>e</sup> prix, n° 8, M. RE-NAUD. — 3<sup>e</sup> prix, n° 21, M. Fleury TERRASSE. — 1<sup>er</sup> accessit, n° 30, M. THIELLEMENT.

Cinquième section, *Fleurs et stylisation* : 1<sup>er</sup> prix, n° 51, Mlle TEYSSIER, et n° 92, M. P. PERRIN, *ex-æquo*. — 2<sup>e</sup> prix, n° 79, Mlle A. MALBERT, et n° 72, M. V. CURNIER, *ex-æquo*. — 1<sup>er</sup> accessit, n° 66, M. Marc RIMAUD, et n° 67, M. Joanny VÉRICEL, *ex-æquo*.

## TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

AIN. — Le Conseil municipal de *Trévoux* a voté un emprunt de 100.000 francs pour la réfection de l'hôpital, et a décidé de faire divers travaux concernant le chauffage et les cabinets d'aisances à l'école primaire supérieure de filles.

DOUBS. — Des travaux d'adduction d'eau à *Hérimoncourt*, évalués à 100.000 francs, seront prochainement mis en adjudication.

DRÔME. — Le Conseil municipal de *Valence* a adopté le cahier des charges relatif aux travaux à exécuter pour le prolongement de la rue Belle-Image à la place Saint-Jean, et décidé l'achat d'un terrain pour la construction d'une école mixte au quartier de la Croizette : il a approuvé l'exécution de travaux s'élevant à 1.026 francs, à faire à la toiture de l'église Saint-Jean, et a mis à l'étude un projet de construction de chalets de nécessité dans divers quartiers de la ville et le déplacement de la statue d'Emile Augier.

LOIRE. — Le Conseil municipal de *Lorette* a approuvé les pièces du projet dressé par M. Gandin, ingénieur, en vue de la captation des eaux du Dorlay, la dépense est évaluée à 21.000 francs. — Le Conseil municipal de *Saint-Etienne* vient de voter un emprunt de 3.650.000 francs pour travaux supplémentaires relativement à l'achèvement du canal d'amenée des eaux du Lignon, la construction d'un barrage de prise d'eau au Pont-de-l'Enceinte et la construction d'un barrage-réservoir à la Valette. Il a également décidé la création d'une école dans le quartier du Cros : montant 17.100 fr. — Le Ministre de l'instruction publique a approuvé le projet de construction d'école à *Saint-Romain-d'Urfé* et a accordé à la commune une subvention de 9.780 francs.

RHÔNE. — Des travaux de vicinalité vont être entrepris on procédera à *Lyon* au remplacement par un pavage des caniveaux en pierre de taille du quartier de Serin, la dépense atteindra 8.500 francs ; à *Oullins*, amélioration des trottoirs et des rigoles dans le quartier de la Bussière ; dépense, 8.000 francs, et construction d'un égout (coût 7.100 francs) entre la rue du Bac et le Rhône, quartier des Saulaies ; à *Pierre-Bénite*, construction de deux nouveaux tronçons d'égout, entre les extrémités de celui existant et le chemin de fer P.-L.-M. et la propriété Besson. La dépense sera de 15.000 francs.

VAUCLUSE. — Prochainement, vont être mis en adjudication les travaux de construction du boulevard de la Charité, à *Cavaillon*, d'après les plans de M. Derivot, architecte communal. — M. Carle, architecte, a établi un projet d'adduction à *l'Isle-sur-Sorgues*, d'eau potable, au moyen de filtres, que le Conseil municipal de cette commune a adopté.

## AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

### Inauguration de l'hôpital et des écoles de Villeurbanne.

Dimanche 13 courant, M. Doumergue, ministre du Commerce et de l'Industrie, présidait la cérémonie d'inauguration de l'Hôpital-Hospice de Villeurbanne, construit sur les plans de M. Firmin Allemand, architecte à Vienne. Il est situé en dehors de l'agglomération, sur la partie culminante

du territoire de la commune : il occupe une surface totale de 18.500 mètres, dont 2.350 mètres sont couverts de constructions ; le bâtiment principal, en façade sur la rue Frédéric-Fays, comporte un pavillon central surmonté d'un dôme. L'architecture d'ensemble, quoique très simple, comme il convient, ne manque pas d'une certaine recherche dans les dispositions générales d'un heureux effet.

A la suite, a été inauguré le groupe scolaire dont les plans sont dus à M. Auguste Haman, architecte. Il comprend : quatre classes de garçons et quatre classes de filles, avec vestiaires ; bureaux des directeur et directrice dans les pavillons d'extrémité ; l'école maternelle, en façade sur la rue des Boers, encadrée par les cours des écoles primaires ; cuisine, réfectoire ; lavabos et privés placés dans un compartiment spécial attenant au préau couvert ; conciergerie.

### Les maisons à bon marché.

Nos lecteurs n'ont pas oublié la maison dite ouvrière construite à l'Exposition d'hygiène du mois de mai dernier, par plusieurs Sociétés coopératives de Lyon ; les visiteurs y ont été nombreux, et pareille habitation était bien faite pour tenter. Mais le prix prévu de 6.000 francs a atteint, après vérification des mémoires, la somme de 9.997 francs. Nous nous associons aux réflexions qu'a faites à ce sujet le Maire de Lyon, en demandant au Conseil municipal de voter une subvention de 4.000 francs pour permettre aux Associations ouvrières le règlement des dépenses qui obèrent depuis de longs mois leurs maigres ressources. Il est, en effet, fâcheux de laisser croire aux ouvriers qu'on peut leur fournir au prix de 6.000 francs un type d'habitation qui en coûte en réalité 10.000. Des imprudences de ce genre ne peuvent que compliquer le problème si difficile des habitations ouvrières à bon marché. On ne saurait trop regretter également que le Comité local des habitations à bon marché ait fait la sourde oreille pour subventionner cette intéressante initiative, bien qu'elle n'ait pas été concluante, et qu'il ait laissé échapper une des rares occasions qui s'offraient à lui de prouver sa vitalité.

### Construction de villas et chalets alpins.

Il vient de se fonder à Lyon, sous la dénomination de Société des Villas et Chalets alpins, une Société répondant aux objets suivants :

1° L'achat, la vente et l'échange de tous terrains, la construction de villas et de chalets dans les Alpes, et plus spécialement dans les régions appropriées des départements de la Savoie et de la Haute-Savoie ;

2° La location, la vente à terme ou au comptant des villas et chalets appartenant à la Société ;

3° La création d'un Office central de villégiature pour la location et la vente de tous terrains, villas et chalets ;

4° La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes les opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus, par la création de Sociétés nouvelles, d'apport, de fusion ou autrement.

Nous aurons occasion de revenir sur cette combinaison qui sera réalisée d'après les plans d'un de nos architectes lyonnais.

### Une école d'apprentissage.

La mise à l'étude, au Congrès de Bordeaux, de la question de l'apprentissage, aura eu pour notre région un heureux résultat : nous apprenons, en effet, qu'une école d'apprentissage vient de se créer à Lyon, sur des bases extrêmement intéressantes et pratiques, que nous exposerons dans un prochain numéro.

### Banquet de la Chambre Syndicale des Propriétés immobilières.

C'est le dimanche 20 octobre courant, à 11 h. 1/2 du matin, qu'aura lieu, au Palais d'Été, 61, chemin Feuillat, à Monplaisir, le banquet annuel de la Chambre syndicale des propriétés immobilières de la ville de Lyon et de sa banlieue.

Une fête intime suivra le banquet. Le programme que nous avons sous les yeux est des plus variés et des plus attrayants. Le succès de cette fête est donc assuré. Nul doute que tous les propriétaires qui sont déjà membres de la Chambre syndicale, comme aussi ceux qui n'en font pas encore partie, ne s'empressent de s'y rendre; ils y trouveront plaisir et profit.

*Nota.* — Le prix du banquet est fixé à 6 francs pour les hommes et à 5 francs pour les dames. Les cartes seront délivrées jusqu'au samedi soir 19 octobre, dans les bureaux de la Chambre syndicale, 72, rue Pierre-Corneille.

## DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 28 Septembre au 11 Octobre 1907

### LYON

- Rue d'Essling, 2* -- Maison. — Prop., M<sup>me</sup> veuve Mercier. — Arch., M. B. Monin.
- Angle rues Chinard et de Paris.* — Exhaussement d'un immeuble. — Prop., Mines de Brassac. — Entrep., M. Tarnaud.
- Cours Bayard, angle du cours Charlemagne.* — Deux maisons. — Prop., Société des Logements économiques.
- Rue Croix-Jordan, 14.* Hangar. — Prop., M. Berraud.
- Rue Saint-Jérôme, 35.* — Exhaussement d'une maison. — Prop., M. Baudot. — Arch., M. Boulu.
- Chemin du Milieu, 6.* — Exhaussement d'une usine. — Prop., MM. Bouffier et Pravaz. — Arch., M. Nevière.
- Cours Gambetta, 285.* — Bâtiment. — Prop., Société anonyme Lumière et Pellicules françaises. — Entrep., M. Jarrignon.
- Chemin des Emeraudes, 26.* — Bâtiment. — Prop., M. Perrier.
- Avenue Berthelot, près route de Vienne.* — Maison. Prop., M. Paillet. — Arch., M. Laurençon.

## RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

**Ain.** — 6 octobre. — *Mairie d'Attignat.* — Construction d'une école avec mairie. — Montant des travaux, 35 623 fr. 70. — Adjud. M. Jouvent, à Attignat, 1 p. 100 de rabais.

**Haute-Loire.** — 6 octobre. — *Mairie de Saint-Jeures.* — Construction d'une école mixte à Pélissac. — Montant des travaux, 9744 fr. Soumissionnaires, MM. Basset, 3 p. 100; Verdier, 3 p. 100; Bertrand, 5 p. 100; Sarda, 6 p. 100. Adjud. M. Fanget, à Yssingaux, 9 p. 100 de rabais.

**Loire.** — 5 octobre. — *Mairie de Firminy.* — Construction de chaussées en pavés de caisse. — Montant des travaux, 8500 fr. — Pas de soumissionnaire.

**Puy-de-Dôme.** — 1<sup>er</sup> octobre. — *Mairie de Saint-Ours.* — Construction d'un groupe scolaire aux Roches. — Montant des travaux, 16 220 fr. — Soumissionnaires, MM. Chomette, prix du devis; Mioche, 3 p. 100; Guillot, 5 p. 100. Adjud. MM. Prugne frères, à Pontgibaud, 16 p. 100 de rabais.

## OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOI

Les avis insérés sous cette rubrique sont gratuits. Tous nos abonnés et lecteurs sont invités à nous communiquer leurs offres ou demandes.

**BON DESSINATEUR** jeune est demandé pour Cabinet d'architecte, à Lyon. S'adresser aux *Bureaux du Journal.*

**ON DEMANDE** Représentants sérieux pour placement pierres blanches. — S'adresser *Bureaux du Journal.*

La 285<sup>e</sup> Société de secours mutuels des contremaîtres et employés d'entreprises de maçonnerie, dite le *Double-Mètre*, a l'honneur d'informer MM. les Entrepreneurs qu'elle est à leur disposition pour leur procurer des contremaîtres ou employés munis des meilleures références. — S'adresser au siège, rue Childebert, 36.

## MISES EN ADJUDICATION

**Rhône.** — Jeudi 24 octobre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Travaux métalliques. Construction d'une barrière métallique limitant le jardin des Chartreux sur le cours des Chartreux et la place Rouville. Montant, 19 398 fr. 38. Cautionnement, 1 000 fr. à verser par l'adjudicataire, après l'adjudication. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours excepté les dimanches et fêtes, au Bureau des renseignements, à la Bourse du Travail, cours Morand, 39, ouvert de 9 heures du matin à 5 heures.

**Rhône.** — Samedi 26 octobre, 2 h. — *Préfecture.* — 1<sup>er</sup> Travaux à exécuter dans l'immeuble affecté aux Archives départementales et situé à Lyon, chemin de Montauban, 4 et 6. — 4<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Travaux à adjudger, 109 776 fr. 65. Cautionnement, 3 700 fr. Frais, 1 515 fr. — 2<sup>e</sup> Travaux d'entretien des bâtiments départementaux pendant les années 1908, 1909, 1910 et 1911. Première série. Bâtiments situés dans l'arrondissement de Lyon (la pré-

fecture exceptée). 1<sup>er</sup> lot. Maçonnerie, pierre de taille, couverture, terrassements (les chiffres indiquent l'estimation annuelle), 3 650 fr. Cautionnement, 200 fr. Frais, 270 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Menuiserie et charpente, 2 250 fr. Caut., 150 fr. Frais, 192 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie, 4 750 fr. Caut., 250 fr. Frais, 319 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Serrurerie, 4 590 fr. Caut., 250 fr. Frais, 307 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Ferblanterie et zinguerie, 2 150 fr. Caut., 100 fr. Frais, 187 fr. — Deuxième série. Bâtiments situés dans l'arrondissement de Villefranche. 1<sup>er</sup> lot. Maçonnerie, terrassement, pierre de taille et couverture, 650 fr. Caut., 50 fr. Frais, 112 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Menuiserie et charpente, 550 fr. Caut., 50 fr. Frais, 108 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie, 650 fr. Caut., 50 fr. Frais, 112 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Serrurerie, 450 fr. Caut., 30 fr. Frais, 104 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Ferblanterie et plomberie, 300 fr. Caut., 30 fr. Frais, 96 fr. — 3<sup>e</sup> Maison départementale de Retraite d'Albigny. Restauration des façades, toitures, forjets, etc. Lot unique, 11 237 fr. Caut., 460 fr. Frais, 250 fr. — Les pièces du projet des archives et de l'entretien des bâtiments départementaux sont déposées à la préfecture (2<sup>e</sup> division, 1<sup>er</sup> bureau), où les entrepreneurs peuvent en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi, et de 2 heures à 5 heures du soir. Celles de la Maison départementale de Retraite sont également déposées à la préfecture (5<sup>e</sup> division, 2<sup>e</sup> bureau).

**Rhône.** — Mardi 29 octobre, 2 h. — *Hôtel de ville de Lyon.* — Ministère de la Guerre. Service du génie. Travaux à exécuter par marché à forfait pour la construction de l'ossature en béton armé du pavillon sanitaire de Sathonay. Ces travaux, évalués à la somme de 10 500 fr. seront exécutés en un seul lot. Cautionnement, 500 fr. — Les travaux devront être terminés dans un délai de deux mois, à partir de la date de la notification de l'ordre prescriptif de les commencer. Les personnes qui veulent concourir à l'adjudication devront produire à M. le Directeur du Génie, à Lyon (quai Gailleton, 44), le mercredi 16 octobre avant midi, les pièces énumérées aux articles 2 et 3 du cahier des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs des travaux militaires et à l'article 5 de l'instruction sur les formalités de l'adjudication des travaux militaires, ainsi que les dessins de détail et le mémoire justificatif indiqués au cahier des charges spéciales. Le cahier des clauses et conditions générales et toutes les pièces du marché sont déposés dans les bureaux de la Chefferie du Génie de Lyon, 44, quai Gailleton, où les intéressés pourront venir en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures à 11 heures du matin et de 2 heures à 5 heures du soir. Seront également déposés dans les bureaux, les documents relatifs à la vérification des calculs du mémoire justificatif.

**Gard.** — Dimanche 27 octobre, 2 heures. — *Mairie de Sumène.* — Travaux de viabilité. — 1<sup>er</sup> lot. Construction d'une chaussée, de caniveaux et d'égouts dans la rue et avenue du cimetière, sur 138 m. 90. Montant des travaux, 1177 fr. 45. Cautionnement, 58 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Construction d'un égout dans la traverse de l'impasse du plan, sur 50 mètres. Mont., 630 fr. Caut., 31 fr. — Renseignements à la mairie.

**Gers.** — Vendredi 27 octobre, 2 heures. — *Sous-préfecture de Lectoure.* Travaux d'agrandissement de l'hôpital-hospice de Lectoure, comprenant : salle d'opérations, salle d'isolement pour contagieux et service des douches. — 1<sup>er</sup> lot. Maçonnerie et terrassements. Montant des travaux, 12 907 fr. 23. Cautionnement, 430 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente et couverture. Mont., 6218 fr. 50. Caut., 210 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Zinguerie et ferblanterie. Mont., 1630 fr. 24. Caut., 55 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Mont., 1870 fr. 80. Caut., 60 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Plâtrerie. Mont., 1965 fr. Caut., 65 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Peinture et vitrerie. Mont., 2363 fr. 99. Caut., 80 fr. — 7<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Mont., 2978 fr. Caut., 100 fr. — Visa par M. Taste, architecte à Lectoure, trois jours avant l'adjudication. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Haute-Saône.** — Jeudi 24 octobre, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins vicinaux. — 1<sup>er</sup> lot. Chemin de grande communication n° 3 D, de Jussey à Darney, territoire de Corre. Construction de caniveaux pavés dans la traverse du village, sur 154 m. 50. Montant des travaux, 1425 fr. 21. Cautionnement, 50 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Chemin de grande communication n° 5, de Montcey à Chalindrey, territoire de Rioz. Rectification entre les points kilométriques 8 k. 565 et 8 k. 800, sur 235 mètres. Mont., 2413 fr. 26. Caut., 80 fr. — 3<sup>e</sup> lot. — Chemin de grande communication n° 5 A bis, de Trésilly à Neuville-la-Charité, territoire de Lieffrans. Construction de trottoirs avec bordures et demi-rigoles pavées, sur 92 m. 85. Mont., 2873 fr. 23. Caut., 95 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Chemin de grande communication n° 5. Embranchement B, dit concours d'Autet, territoire d'Autet. Construction de trottoirs avec bordures et demi-rigoles pavées, sur 113 mètres, et établissement d'un aqueduc dans la traverse d'Autet. Mont., 3808 fr. 24. Caut., 150 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Chemin vicinal ordinaire n° 1, de Lieffrans à Mailley, par le Pernot, territoire de Lieffrans. Construction de rigoles pavées dans la traverse du village, sur 223 mètres. Mont., 1195 fr. 01. Caut., 35 fr. — Renseignements à la préfecture.

**Haute-Savoie.** — Mardi 22 octobre, 11 heures. — *Préfecture.* — Route nationale n° 202 : grosses réparations entre le pont des Gets et les Gets, aux lieux dits : le Saix, Mondon et les Couëx. — Terrassements, 1444 fr. 80. Chaussée, 1916 fr. 20. Ouvrages d'art, 30 832 fr. 41. Montant des travaux, 33 893 fr. 41. Somme à valoir, 3406 fr. 59. Ensemble, 37 300 fr. Cautionnement provisoire, 600 fr.; définitif, 1100 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Schœndorffer, ingénieur en chef, avenue de Parmelan, à Annecy. — Renseignements : 1<sup>o</sup> Dans les bureaux de la Préfecture (1<sup>re</sup> division); 2<sup>o</sup> Dans ceux de M. Gaillard, ingénieur à Bonneville.

**Loire.** — Dimanche 27 octobre, à 2 heures. — *Mairie de Cordelle.* — Travaux communaux. — Construction d'une école de filles. — Montant des travaux, 26 900 fr. Cautionnement, 1500 fr. — Renseignements à la mairie et chez M. Bardon, architecte, 27, rue du Phénix, à Roanne.

**Loire.** — Mardi 5 novembre, 2 heures. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne. — Service de l'artillerie. —

Travaux à exécuter pour l'entretien des couvertures de la manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne, pendant les années 1908 et 1909. — 1<sup>er</sup> lot. Simple entretien. Montant des travaux, 6000 fr. Cautionnement, néant. — 2<sup>e</sup> lot. Travaux neufs. Démolition de couverture, 3825,50 à 0,25, 956 fr. 35. Couverture tuiles, 3374,50 à 2,40, 8578 fr. 30. Zinc, n° 14, 306,70 à 7,50, 2300 fr. 25; n° 16, 21,00 à 9,00, 189 fr. Noquets, 368 à 0,70, 256 fr. 20. Chéneaux zinc n° 14, de 0,33, 1.042,00 à 2,75, 2865 fr. 50. Chéneaux zinc n° 14, de 0,40, 139,70 à 2,75, 488 fr. 95. Faitage en plomb, 189 kilogr. à 0,80, 144 fr. Descentes en zinc n° 14, de 0,33, 220,00 à 3,00, 660 fr. Dépose de noues, 850,00 à 1,50, 1275 fr. Lambrissage, 850,00 à 2,50, 2125 fr. Dépose et repose de deux rangs, 709,50 à 0,60, 425 fr. 68. Ensemble, 20.264 fr. 73. Cautionnement, 1000 fr. — Les soumissions devront parvenir au plus tard la veille de l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

**Ministère de la Guerre.** — Mardi, 29 octobre. — *Mairie d'Orange.* — Service du Génie. Chefferie d'Avignon. Travaux d'organisation d'un nouveau champ de tir. Montant, 6.000 fr. — Renseignements à la chefferie du génie d'Avignon.

**Ministère de la Guerre.** — Mardi 5 novembre. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Service d'artillerie. Travaux à exécuter pour l'entretien des couvertures de la manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne, pendant les années 1908-1909. — 1<sup>er</sup> lot. Travaux de simple entretien. Montant pour les deux années, 6.000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Travaux neufs. Montant pour les deux années, 20.274 fr. 73. — Le cahier des charges et les pièces du marché sont déposés à la manufacture d'armes de Saint-Etienne où on peut en prendre connaissance. Les pièces nécessaires pour être admis à concourir, devront être fournies, au plus tard, le 26 octobre. Pour tous autres renseignements, consulter les affiches.

**SPECTACLES**

**GRAND-THÉÂTRE** C'est avec *la Vie de Bohème*, de Puccini, que l'opéra-comique va ce soir reprendre possession de la scène. M<sup>me</sup> Landouzy fera sa rentrée dans le rôle de Mimi qu'elle interprète avec tant de charme et qui lui a valu de si vifs succès. Demain jeudi, relâche; vendredi, reprise de *Mignon* d'Ambroise Thomas. — Location ouverte de 10 heures du matin à 6 h. 1/2 du soir. — Dimanche 20, en matinée, *Hamlet*.

**CÉLESTINS** Ce soir, dernière représentation de *la Puce à l'oreille*. Demain première représentation du *Coup de Jarnac*, vaudeville de la dernière saison parisienne. Les matinées classiques du jeudi commenceront le 24 courant. Ellse

constituent un cycle pour lequel les habitués pourront se procurer à prix très réduits une carte d'abonnement valable pour tous les spectacles classiques.

Quant aux samedis littéraires dont on inaugure le genre à Lyon, le premier aura lieu samedi 26 courant. Ces soirées spéciales commenceront à 5 heures, pour prendre fin à 6 h. 1/2.

**HORLOGE** Chaque soir, l'Horloge est archibodée pour voir et se désopiler aux trois tableaux de *la Justice en vadrouille*, la pièce la plus gaie de l'actualité, dans laquelle les comédiens de valeur Charland, Vernier, Albertot, Snopp, Lafage, Volney, Odette, Dubay, Lubin, etc., se font vivement applaudir. La partie concert qui précède le vaudeville n'est pas moins attrayante, car le petit Alfred, le Mayol miniature, triomphe à chaque chanson, ainsi que les joyeux Bérard, Rochebrane, etc. Ordre du Spectacle : à 8 heures précises, concert : à 9 heures, le petit Alfred : à 9 h. 20 très exactement, *la Justice en vadrouille*.

**NOUVEAU-THÉÂTRE** En ce moment, la tournée Georges Keller, avec le concours de M<sup>lle</sup> Moréno, de la Comédie-Française, et de M. Jean Daragon, de l'Odéon, donne une série de représentations qui ont commencé avec *Hernani*, *le Bossu*, *la Dame au Camélias*. Du 17 au 23, avec une troupe nouvelle *le Billet de Logement*, vaudeville militaire qui a eu à Paris plus de 800 représentations.

**CASINO-KURSAAL** Tout le programme n'est composé que de noms d'artistes en vedette ou d'attractions qui sont vraiment sensationnelles. Darius remporte un triomphe sans précédent et est obligé de rester trois quarts d'heure en scène et de débiter une quinzaine de chansons; les Dayton, si remarquables de force et d'élégance dans leurs jeux icariens; les sept Wulfumas, acrobates comiques, dans leur scène « Une farce dans un café anglais » et « Globe of Love? », une suggestive fantaisie; les Die's, duettistes comiques, et Little Dohanen, des Ambassadeurs de Paris Prochainement, représentations de Dona et de Dalbrét.

**SCALA** *Le Dragon de Pichenette*, joué par M<sup>lle</sup> Villia qui, la saison dernière, s'était fait beaucoup applaudir au Casino-Kursaal, et MM. Gérald et Delprad. Dimanche, matinée du théâtre-concert-spectacle, et jeudi matinée enfantine à prix réduits.

L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 46901

Tirage : **24 Décembre 1907**

# LOTÉRIE D'ARLES

(BOUCHES-DU-RHÔNE)

## Construction d'un Hôpital-Hospice

AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 8 MAI 1905

UN DE **TROIS GROS LOTS** DEUX DE

# 120.000 fr. — 10.000 fr.

5 lots de 1.000 fr. — 10 lots de 500 fr. — 100 lots de 100 fr.

Soit en tout 160.000 fr. tous payables en argent.

En vente dans toute la France et les Colonies, chez Librairies, Bureaux de tabacs, etc. Pour recevoir à domicile, envoyer à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, concessionnaire générale, mandat-poste du montant des billets avec enveloppe affranchie à 0,15 pour 5 billets.

**FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION**

**ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE**

**ARDOISES** pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD snc, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vaques, 30 bis. LYON

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun. Tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

**CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES**

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

**PEINTURE & PLÂTRERIE**

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun. Ardoises.

**CÉRAMIQUE**

**PRODUITS CÉRAMIQUES. PROST FRÈRES**, fabricant Jean-Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

# F. LAUZUN & C<sup>IE</sup>

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées  
ou sculptées.

BALUSTRADES  
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES  
à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

## AUX COULEURS FRANÇAISES

291, Avenue de Saxe, 291 (près la Grande rue de la Guillotière)  
DÉPOT : Rue Grolée, 22 (angle Rue Childebert)

**TEINTURE**

LYON

**DÉGRAISSAGE**

La MAISON

se charge de la TEINTURE et du NETTOYAGE de tout ce qui concerne

**L'HABILLEMENT ET L'AMEUBLEMENT**

Couvertures, Dentelles, Rideaux, Plumes, Fourrures, Gants, etc.

\* **STOPPAGE ET DELUSTRAGE** \*

ON TEINT TOUT CONFECTIONNE — DEUIL EN 8 HEURES

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

## MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES — LATTES.

BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

## Société Lyonnaise d'Éclairage, Chauffage

ET INSTALLATIONS SANITAIRES

LYON — 67, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 67 — LYON

TÉLÉPHONE 37-41

**GAZ — ELECTRICITÉ — ESSENCE**

**GAZOGÈNE — PÉTROLE**

**APPAREILLAGE — EAU — PLOMBERIE**

INSTALLATIONS SANITAIRES

TIRAGE : 20 DECEMBRE 1907

LOTÉRIE

DE

**GRAY**

(Haute-Saône)

Pour transformation  
**ET AGRANDISSEMENT DU MUSÉE**

Autorisée par Arrêté Ministériel du 4<sup>ème</sup> Mars 1906

AU CAPITAL DE

**200.000 francs**

GROS LOT

**10.000 FR.**

1 lot de **5.000 fr.**

2 lots de **1.000 fr.**

54 lots de **500 à 100 fr.**

Soit 58 lots pour 24.000 francs

Pour recevoir à domicile, adresser à l'Agence  
Fournier, 14, rue Confort, Lyon, mandat-  
poste du montant des billets avec enveloppe  
timbrée à 0,15 par 5 billets.

En vente dans toute la France chez les buralistes, libraires, papetiers, etc.

Le Billet : 50 cent.

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

CHARPENTES EN FER

**J. EULER & FILS**

296, Cours Lafayette, LYON

TÉLÉPHONE 11-04

Serrurerie pour  
Usines et Bâtiments

**LE LLYOD**

COMPAGNIE  
D'ASSURANCES

CONTRE  
LE VOL

**NÉERLANDAIS**

FONDÉE EN 1853

Capital Social :

**HUIT MILLIONS**

Assurance contre le vol par effraction  
des appartements de ville, villas, banques,  
bureaux, magasins, et espèces et titres  
en coffres-forts.

AGENCE GÉNÉRALE DE LYON :

41, Rue de la Bourse, 41